



VILLE de COUBRON
Seine-Saint-Denis

République Française
Liberté-Egalité-Fraternité

COMMUNE DE COUBRON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300159-20220428-050-22-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/05/2022

Publication : 03/05/2022



DECISION DU MAIRE n°: 050-22

Objet : Contrat de missions d'étude thermique et gestion des EP pour la construction d'une maison médicale au 33 rue de Vaujours à Coubron, avec la société SENOVA.

Le Maire de Coubron, Conseiller Régional d'Ile de France,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

VU la Délibération n°20/013 du 17 juin 2020 portant délégation du conseil municipal au maire,

VU l'arrêté attributif d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2022, pour l'opération de construction d'une maison médicale à Coubron,

CONSIDERANT la volonté municipale à lutter contre la désertification médicale sur la commune,

CONSIDERANT la volonté municipale à engager la construction d'une maison médicale, afin de rester attractive auprès de médecins, et ainsi pérenniser l'accès aux offres de soins sur son territoire,

CONSIDERANT la nécessité de faire appel aux services qualifiés d'un bureau d'études fluides, thermiques, et environnement, au besoin du projet de construction d'une maison médicale au 33 rue de Vaujours à Coubron,

CONSIDERANT la proposition de contrat sous le devis n°210621.4 en date du 27 avril 2022, par la société SENOVA dont le siège administratif est situé 130 rue de Lourmel, 75015 PARIS, pour les missions d'étude thermique selon les obligations de la RT 2012 et la gestion des Eaux Pluviales pour un montant total de 1 800,00 € H.T. (Mille huit cent euros hors taxes),

CONSIDERANT, que les missions s'achèveront selon un échéancier prévisionnel annoncé par la commune, et à la remise des rapports finaux des missions susmentionnées,

Pour ces motifs :

DECIDE

DE SIGNER la proposition de contrat sous le devis n°210621.4 en date du 27 avril 2022, par la société SENOVA, dont le siège administratif est situé 130 rue de Lourmel, 75015 PARIS, pour les missions d'étude thermique RT 2012 et la gestion des eaux pluviales, pour la construction d'une maison médicale au 33 rue de Vaujours, pour un montant total de 1 800,00 € Hors Taxes, selon contrat ci-annexé.

DIT que la durée du contrat est définie selon l'échéancier prévisionnel pré-établi et jusqu'à l'achèvement des missions.

PRECISE que la dépense est inscrite au budget communal de l'exercice.

La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance sous la forme d'un donner acte.

Un extrait en sera affiché sur les panneaux administratifs en mairie et publié au registre des décisions municipales.

Ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur Le Préfet de la Seine Saint Denis et Monsieur le Trésorier Principal de LE RAINCY, et la société SENOVA.

Fait à Coubron, le : 28 avril 2022.

Le Maire,
Conseiller Régional d'Ile de France
Vice-président de l'EPT Grand Paris Grand Est



Ludovic TORO